

Ambassade de la République
Centrafricaine auprès de la
Confédération Helvétique



Mission Permanente de la
République Centrafricaine auprès de
l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations
Internationales à Genève

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE SUR LES
PRIORITES DES PMA A LA 68^{eme} SESSION DU COMITE COMMERCE
ET DEVELOPPEMENT
GENEVE, LE 21 JUIN 2021**

Madame la présidente,

Nous prenons la parole au nom de **Son Excellence Léopold Ismaël SAMBA**, Ambassadeur la République Centrafricaine pour vous féliciter, pour votre élection à la tête de la présidence du Commerce et Développement et vous assurer de son soutien dans l'exercice de vos fonctions.

Nos félicitations vont également à l'endroit de Madame Isabelle DURANT, Secrétaire général, pour la tenue de cette 68eme session dans un contexte mondial particulièrement difficile.

La RCA soutient les déclarations du Groupe africain et des PMA sur le financement de développement, le renforcement des capacités institutionnelles, le transfert de technologie pour faciliter entre autres, l'accès au marché des produits des PMA, la production des médicaments et équipements.

N'oublions pas que certains sont PMA sont sans littoral maritimes, dont les échanges commerciaux engendrent souvent des couts exorbitants de transactions commerciales dues parfois à des procédures administratives lentes et leurs produits moins compétitifs sur le marché international. C'est pourquoi la mise en œuvre des Mesures de Facilitation des échanges, dans le cadre du système commercial multilatéral est plus qu'indispensable. Nous saluons la collaboration entre l'OMC et la CNUCED dans le cadre de cet Accord et encourageons à des examens

périodiques entre les acteurs. Nous saluons la coopération entre la CNUCED et L'OMC dans la mise en œuvre de l'AFE.

Il faudra renforcer la coordination entre les partenaires au développement, la CNUCED et des PMA, afin de s'assurer du niveau de mobilisation des ressources et de la capacité à adapter le programme en fonction de la mouvance de l'environnement et de la pertinence des résultats.

Notre souhait est de renforcer le dispositif d'appui/suivi au niveau au niveau de la CNUCED dans la mise en œuvre du programme d'action des PMA.

L'un des défis relevés dans certains PMA, au cours de la mise en œuvre de l'actuel programme d'action d'Istanbul, est le faible niveau d'appropriation car le Plan d'action apparaît comme un programme qui vient de s'ajouter aux politiques de développement des PMA. il faudra un appui auprès des PMA pour pouvoir intégrer ses priorités dans leurs politique et stratégies nationales de développement socioéconomique pour une appropriation et des résultats tangibles.

Nous formulons enfin, le vœu que les réformes de la CNUCED aboutissent pour la rendre apte à s'adapter au contexte actuel et futur au bénéfice des pays en développement en particulier les PMA et matérialiser le slogan les temps extraordinaires appellent des Mesures extraordinaires.

Je vous remercie